



> INGÉNIERIE
DES SYSTÈMES
D'INFORMATION

**AIDE EXCEPTIONNELLE
AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS**

DE 8000€

N'ATTENDEZ PLUS !

**DEVENEZ EMPLOYAIDEUR
ET RECRUTEZ VOTRE FUTUR APPRENTI !**

AIDE AU RECRUTEMENT D'APPRENTIS

> QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le **Ministère du Travail** a annoncé, le **jeudi 4 juin**, la mise en place d'un plan massif pour soutenir l'apprentissage. Il s'agit d'une **aide financière** de l'État et des collectivités destinée à favoriser le recrutement des apprentis et faciliter leur insertion professionnelle. Ce dispositif est valable du 1er juillet 2020 au 28 février 2021 et concerne uniquement le contrat d'apprentissage.

> POUR QUI ?

Pour les apprentis

- Pour tout apprenti préparant un diplôme allant du CAP à la licence professionnelle.

Pour les entreprises de moins de 250 salariés

- Versée sans condition.

Pour les entreprises de plus de 250 salariés

- Justifier d'un taux de 5% d'apprentis dans leurs effectifs d'ici 2021 pour profiter de cette aide.

> UNE AIDE À HAUTEUR DE COMBIEN ?

- **5000€** pour les apprentis mineurs
- **8000€** pour les apprentis majeurs

> QUELLES FORMATIONS SUP DE VINCI ?

Ce dispositif s'applique à notre diplôme **BAC+3** quelque soit la spécialité choisie.

